



PRÉFECTURE DE LA VIENNE

REPRENDRE UNE DÉMARCHE AFIN D'EFFECTUER LE PAIEMENT

- ❖ Retournez sur le site « ants.gouv.fr » ;
- ❖ Cliquez sur « accéder à votre espace » ;
- ❖ Puis sur le logo « FranceConnect » ;
- ❖ Ensuite, cliquez sur le compte avec lequel vous avez commencé la démarche (Impôts, Ameli, La Poste ou Mobile Connect).

Si vous vous connectez avec un compte différent de celui sur lequel vous avez commencé votre démarche, il ne vous sera pas possible de retrouver votre démarche commencée.

- ❖ À ce moment, vous devrez cliquer sur « Continuer sur les sites de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés » ;
- ❖ Une fois connecté, il faudra vous rendre dans « mon espace véhicule », en bas de la page à droite ;
- ❖ Vous sélectionnerez ensuite « voir vos démarches en cours ».

Après cela, votre (vos) démarche(s) s'affichera(ont).

Si l'état de votre démarche est « en analyse », il faut attendre le traitement de celle-ci et par conséquent vous ne pouvez pas la reprendre (la consulter, rajouter des pièces ou l'abandonner).

C'est une fois que l'état est « reprise », que vous pouvez terminer votre démarche.

- ❖ Cliquez sur « ok » en dessous d'« actions »,

Une page s'affichera avec, en haut à droite, le montant à régler (si besoin).

- ❖ Il faudra alors cocher les conditions légales d'utilisations ;
- ❖ Puis « Valider ».

Vous serez redirigé vers une autre page, il faudra alors rentrer vos coordonnées bancaires.

- ❖ « Valider »

Vous serez redirigé vers l'ANTS afin de télécharger et d'imprimer si vous le souhaitez, les documents suivant :

- Le certificat provisoire d'immatriculation valable un mois,
- Le bon d'opération récapitulant les taxes payées (si tel est le cas),
- Ainsi que l'accusé d'enregistrement qui prouve que votre démarche est bien finalisée.

Une fois le paiement effectué, vous recevrez votre carte grise chez vous, en recommandé, dans un délai d'environ 3 jours.

Si vous n'êtes pas présent lors du passage du facteur, un avis de passage vous sera alors adressé et vous aurez 15 jours pour aller la lettre en bureau de poste. Si vous dépassez ce délai, la carte grise sera renvoyée à la plateforme de fabrication, puis vous sera renvoyée 3 fois de suite.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous renseigner à propos du suivi de votre carte grise, vous pouvez contacter l'ANTS au 3400